



Compte-rendu du Conseil Communautaire du 4 février 2010 à Fraimbois

Membres titulaires : 41

Etaient réunis : 35

Nombre de votants : 35

**Essey la Côte
Fraimbois**

M. Denis FERRY
M. François GENAY

M. Roger BOULAY
Mme Marie-France LOPPION

**Franconville
Gerbeviller**

Mme Liliane LECLERC
M. Bernard VAUTRIN
M. Daniel BONTEMS
Mme Andrée STOECKLIN

M. Jean-Marie HUEBER
Mme Françoise GUIZOT

**Giriviller
Haudonville
Lamath
Magnières**

M. Olivier SIMON
M. Bernard SATORI
M. Bernard GENAY
M. Pascal BURGAIN
M. Milos TESOVIC

M. Michel GRAVIER

M. Jean-Pierre SCHEIRLINCK

**Mattexey
Moriviller
Moyen**

M. Remi VUILLAUME
M. Gérard GEOFFROY
M. Francis VILLAUME
Mme Véronique PERRIN

M. Olivier NOEL
M. Michel CUNCHE
Mme Ghislaine POINSARD

**Remenoville
Seranville
Vallois
Vathiménil**

Mme Adélaïde COSSON
Mme Agnès LACOTTE
M. Philippe ALAVOINE
M. Claude ANDRE
M. Eddy MEHRI

M. Philippe PAQUIN
M. Hubert HAGNIEL

M. François GUERIN

**Venezey
Xermaménil**

M. Alain CHOFFEL
M. Laurent GELLENONCOURT

Mme Françoise BALLAND

Absents excusés :

Isabelle GEORGES (Giriviller), Agnès LASSIETTE (Lamath), Alain BALLY (Remenoville), Gilles CONTOIS (Seranville), Claudie DEBOMY (Vallois), Alain SALVI, Thierry BERODIER et Serge MARECHAL (Xermaménil)

Assistaient également à la séance :

Daniel LOPPION, Virginie CONTAL (directrice).

Pour les membres du groupe de travail « gestion des déchets » :

Etaient présents : François PERRIN (Fraimbois), Michel THOMAS (Franconville), Michel FULCHIN (Magnières), Jean-Marc FLEURENCE (Mattexey), Pierre MANGEOLLE (Vallois)

Etaient excusés : Jeanne VIRIAT (Remenoville), Jean-Marie LECLERE (Vathiménil)

*

* *

François GENAY accueille les membres du groupe de travail « gestion des déchets » ainsi que les représentants du bureau d'études ANETAME (Christophe PETIT et Frédéric SCHVARTZ).

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 15 décembre 2009 à Xermaménil

Délibération n°01/2010 : approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 15 décembre 2009 à Xermaménil

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le compte rendu du conseil communautaire du 15 décembre 2009 à Xermaménil tel qu'il lui est présenté.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2) ORDURES MENAGERES

❖ Redevance incitative

Le bureau d'études présente les résultats de la première phase de l'étude pour la mise en place de la redevance incitative.

Le document de présentation ainsi que le rapport sont téléchargeables sur le site internet de la Communauté de Communes de la Mortagne (www.cc-mortagne54.fr).

Concernant les habitats collectifs (immeuble ou maison de retraite), plusieurs solutions sont envisageables :

Soit mettre un bac par personne si cela est possible en termes de place

Soit mettre un seul grand bac : la facturation se fera au bailleur qui répartira entre les différents locataires. Cette solution est moins incitative.

Concernant le logiciel de « pesée des bacs » disposé dans le camion : celui-ci devra être compatible avec le logiciel de facturation de manière à éviter une inscription manuelle de données et ainsi libérer du temps pour d'autres tâches au niveau du secrétariat.

Concernant la communication, celle-ci devra être très importante dans les 2 prochaines années de façon à sensibiliser les habitants et limiter les actes d'incivilité.

3 solutions ont été présentées pour la mise en place de la redevance incitative :

- A la levée
- A la pesée
- Au poids et à la levée

Le Président et les Vice-Présidents proposent de retenir la solution mixte « au poids et à la levée » pour les raisons suivantes :

Cette solution est plus incitative car elle « joue » sur les 2 critères :

- prendre en compte la levée permet d'optimiser la collecte des bacs (les habitants ne sortiront leurs bacs que s'ils sont pleins), ce qui pourrait à terme, permettre une diminution du nombre de tournées (une tous les 15 jours par exemple),
- associer le critère du poids pour augmenter le geste de tri ou modifier les modes de consommation utilisant moins d'emballages,
- ne considérer que la pesée pourrait être néfaste en matière d'incivilités (brûlage, dépôts sauvages...)

D'autres collectivités ont mis ce système en place telle que la CC des Portes d'Alsace.

Sur le Pays Lunévillois, la CC des Vallées du Cristal ainsi que la Vezouze s'orientent vers ce type de solution également.

Délibération n°02/2010 : Choix du type de redevance incitative pour les ordures ménagères

La Communauté de Communes de la Mortagne a lancé avec le Bureau d'Etudes Anetame Ingénierie une étude pour la mise en place de la redevance incitative. Après la présentation par Anetame d'un compte-rendu de la première phase de cette étude, trois choix sont proposés : facturation « au poids », « à la levée » ou « à la levée et au poids ».

Le Président et les Vice-Présidents proposent de retenir le système mixte « à la levée et au poids »

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- opte pour la mise en place du système mixte « à la levée et au poids »*
- autorise Anetame à poursuivre son étude sur cette base*

Délibération adoptée à l'unanimité.

❖ Services des encombrants

Bernard GENAY rappelle que le service des encombrants a évolué de la manière suivante :

2006 : 130 tonnes collectées (4 collectes par an)

2007 : 48 tonnes collectés pour un coût de 9 787 euros (1 collecte par an) et mise en place d'une convention avec la déchetterie de la CC du Lunévillois

2009 : 23 tonnes collectées pour un coût de 8 067 euros.

Compte tenu de ces éléments et du service rendu restrictif par les nouvelles contraintes réglementaires (de moins en moins de matériaux peuvent être mis dans les encombrants), le groupe de travail « gestion des déchets » propose de supprimer le ramassage des encombrants pour l'année 2010. Le groupe propose de réfléchir à un service complémentaire si le besoin était avéré.

Délibération n°03/2010 : Suppression de la collecte des encombrants

La Communauté de Communes de la Mortagne a mis en place un service de ramassage des encombrants sur son territoire, réduit à 1 ramassage par an depuis la mise en place de la convention pour l'accès à la déchetterie du Lunévillois.

Les nouvelles réglementations en matière d'environnement et de sécurité limitent fortement les types d'objets pouvant être ramassés au titre des encombrants.

Aussi, le groupe de travail « gestion des déchets » propose que ce service soit supprimé pour l'année 2010.

Si des problèmes particuliers étaient soulevés, le groupe de travail propose de réfléchir à un service compensatoire. Celui-ci sera étudié en fonction des remarques et des besoins spécifiques des habitants et des contraintes budgétaires.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil :

- décident de supprimer le ramassage des encombrants*
- demandent au groupe de travail « gestion des déchets » de réfléchir à une mesure compensatoire, si le besoin s'en faisait sentir*
- donnent pouvoir au Président pour signer tous les documents afférents à cette décision.*

Délibération adoptée à l'unanimité

❖ Changement des statuts du Pays

Le pays Lunévillois a mené une étude afin de mutualiser la gestion des ordures ménagères. Les intercommunalités du Pays Lunévillois proposent un fonctionnement « à la carte » où chaque intercommunalité pourra déléguer la compétence qu'elle souhaite.

Cela nécessite dans un premier temps un changement de statuts qu'il convient d'approuver.

François GENAY présente les différentes compétences « à la carte » possible :

1. le traitement des déchets ménagers résiduels
2. le tri des déchets secs recyclables
3. le traitement des déchets verts
4. le traitement des gros objets ou encombrants ménagers
5. le traitement des déchets ménagers spéciaux
6. le traitement des déchets industriels banals
7. le transit et transfert des déchets (regroupement, stockage provisoire et rechargement avant transport)
8. le transport des déchets (du site de transit vers le site de tri ou d'élimination)
9. le transport des produits collectés dans les bornes d'apport volontaire

François GENAY propose que la CC Mortagne délègue au Pays les compétences 1, 2, 7, 8 et 9. Les membres du conseil communautaire autorisent le président à informer les responsables du Pays Lunévillois de cette position.

Rémi VUILLAUME demande quel coût aura cette mutualisation.

François GENAY répond que la CCL a proposé de mettre une partie de son personnel pour l'élaboration du marché pour un montant de 1000 euros.

Délibération n°04/2010 : Modification des statuts du Pays Lunévillois

Le comité syndical du Pays Lunévillois souhaite modifier ses compétences de la manière suivante :

- A l'article 1 : « objet du syndicat mixte » il sera ajouté :

« de mettre en œuvre au profit des communes adhérentes, une gestion à la carte du traitement, du transfert, du transport des déchets ménagers résiduels et assimilés et des déchets recyclables. Les conditions d'exercice de cette mission étant fixées par délibération du comité syndical.

« d'assurer la maîtrise d'ouvrage au profit des communautés adhérentes, d'un plan de prévention des déchets et de contractualiser auprès des organismes compétents. »

A l'article 11 « budget », il sera ajouté :

« les recettes du syndicat mixte sont constituées par :

les contributions des membres adhérents correspondant aux prestations des missions exercées à la carte

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :

- Approuvent la modification de statuts du Pays Lunévillois*
- Donnent pouvoir au Président pour signer tous les documents y afférents.*

Délibération adoptée à l'unanimité

3) JEUNESSE

Marie-France LOPPION rappelle brièvement l'objet de l'action.

- Action s'adressant aux jeunes 16/20ans pendant les périodes de vacances.
- L'encadrement est assuré par les communes qui proposent les chantiers. Elles fournissent le matériel nécessaire à la réalisation du chantier.
- Les jeunes sont embauchés par une association intermédiaire (INES) et ont un contrat de travail). Il y aura donc une convention signée entre la CCM et INES.

- Le financement du coût horaire est réparti entre Communes et CCM. Une convention CCM /communes prévoit la mise en œuvre de l'opération.

Comme convenu, un **recensement des propositions** des communes a été réalisé.

- 10 communes ont fait des propositions,
- 4 ont fait savoir qu'elles ne proposaient pas de chantier,
- 3 n'ont pas donné de réponse.

7 chantiers sont envisagés aux vacances d'avril, 2 aux vacances d'été, 2 communes n'ont pas précisé la période.

5 communes ont déjà précisé qui assurerait l'encadrement du chantier.

Commune	Liste tâches chantiers	nbre d'heures prévues
Fraimbois	. Peinture sur le parapet du pont	12
Giriviller	. service en salle et vaisselle pour un repas	3
Haudonville	. Nettoyage de la façade de la mairie, . Aménagement paysager	np
Lamath	. Balayage, peinture dans les bâtiments communaux	12
Magnières	. Repeindre les volets de la MPT	18
Moriviller	. Ponçage + lasure abribus	12
Moyen	. Travaux peinture (meublé extérieur) . Maçonnerie sèche (chemin de la faïencerie) . Rénovation du lavoir	np
Remenoville	. Réaliser et implanter 3 panneaux signalétiques ludiques (point tri, station d'épuration, plate-forme déchets verts)	18
Vathiménil	. Lavage des murs de la salle communale . Remise en peinture . Décapage grilles monument aux morts . Remise en peinture	np
Xermaménil	. Peinture murs et plafonds de la salle multi modale	12
	. Confection et installation de bancs le long de chemins	6

La proposition de la commune de Giriviller sera à préciser car elle n'entre pas dans le cadre proposé (limitant le chantier à 1 seul jeune).

Le groupe « jeunesse » a estimé la totalité des chantiers à 144 H (à confirmer en fonction des précisions qu'apporteront les communes). L'évaluation financière est donc faite sur cette base.

Le coût horaire facturé par INES à la CCM serait de 14,25 € représentant une rémunération au SMIC, et comprenant la rémunération du jeune, les charges sociales et les frais de gestion de l'association (2,40€)

Une séquence chantier correspond à 3H de travail pour deux jeunes simultanément, soit 6H minimum. Prix de revient du chantier minimum : 85,50 € à répartir entre Communes et CCM

Il est proposé la répartition suivante :

- 60 % du coût à charge des communes organisant le chantier (soit un coût total estimé de 1 231,20 €)
- 40 % du coût pris en charge par la CCM (soit un coût total estimé à 820,80 €).

Daniel BONTEMS demande si les communes ne participant à cette opération peuvent participer au vote.

Il est répondu que cette action est une action **communautaire** et engage des fonds de la Communauté de Communes. L'ensemble des membres du conseil doit donc prendre part au vote.

Claude ANDRE demande si une durée maximum des chantiers a été établie.

Marie-France LOPPION précise que l'objet n'est pas de faire réaliser des travaux par les jeunes qui pourraient l'être par des entreprises et que les chantiers proposés ne doivent pas entrer en concurrence avec les entreprises.

François GENAY propose que la durée maximum des chantiers par communes soit de 24 heures.

Délibération n°05/2010 : Mise en place de l'opération « argent de poche »

Le groupe de travail « jeunesse » a proposé de mettre en place une opération « Argent de Poche » pour offrir aux jeunes du territoire intercommunal âgés de 16 à 20 ans la possibilité d'effectuer des petits chantiers de proximité en améliorant leur cadre de vie, en contrepartie d'une rémunération au SMIC. Les embauches seront réalisées par l'association intermédiaire INES avec laquelle des conventions de mise à disposition devront être signées pour chaque embauche.

Une participation financière conjointe entre la communauté de communes et ses communes membres est proposée par le groupe de travail (60 % commune / 40 % communauté de communes pour un chantier communal et 100 % communauté de communes pour un chantier intercommunal). L'encadrement sera alors effectué par la collectivité à l'origine de l'organisation du chantier. Le nombre d'heures par commune sera limité à 24 heures. Plusieurs communes ont déjà fait connaître leur intention de lancer de tels chantiers à partir des vacances d'avril 2010.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil :

- décident de mettre en place une opération argent de poche, dans les conditions présentées ci-dessus,*
- donnent pouvoir au Président pour signer tous les documents afférents à cette décision.*

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°06/2010 : Convention : Argent de poche

Le groupe de travail « jeunesse » a proposé de mettre en place une opération « Argent de Poche » pour offrir aux jeunes du territoire intercommunal âgés de 16 à 20 ans la possibilité d'effectuer des petits chantiers de proximité en améliorant leur cadre de vie, en contrepartie d'une rémunération au SMIC. Les embauches seront réalisées par l'association intermédiaire INES avec laquelle des conventions de mise à disposition devront être signées pour chaque embauche.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil :

- Valident les conventions avec les communes et INES,*
- Donnent pouvoir au Président pour signer tous les documents relatifs à cette affaire. .*

Délibération adoptée à l'unanimité

Compte-tenu de l'avis favorable des membres du conseil, le lancement de l'opération se déroulera de la manière suivante :

Février : communication sur le projet auprès des jeunes et préparation des documents, liés au déroulement de l'opération

SAMEDI 13 mars à 14H30 à la maison des associations de Gerbéviller : réunion d'information avec une présentation des chantiers par les communes

Mars : Inscription des jeunes, choix des chantiers, recrutement.

Un courrier sera adressé prochainement aux communes pour leur préciser les modalités pratiques, les dates de chantier (demi-journées, nombre d'heures exacts, encadrants prévus, équipements pour les jeunes...).

4) TOURISME

❖ Commission tourisme du Pays

Délibération n°07/2010 : Désignation du représentant à la commission « tourisme » du Pays

Lors de son conseil syndical du 16 décembre 2009, le Pays Lunévillois a souhaité créer une commission « tourisme et promotion du territoire ».

Il est nécessaire de désigner des représentants à cette commission.

Pascal BURGAIN, titulaire, et Philippe ALAVOINE, suppléant, sont désignés pour représenter la Communauté de Communes de la Mortagne à cette commission.

Délibération adoptée à l'unanimité.

❖ Plaquette touristique

Philippe ALAVOINE présente le projet proposé par le groupe de travail « tourisme et patrimoine ». Il s'agit d'élaborer des plaquettes de découverte des 17 communes (circuits pédestres, patrimoine...) au travers de circuits d'environ une heure.

Le groupe a travaillé sur la commune de Vallois.

Une conception graphique doit être effectuée sur ces plaquettes.

Plusieurs entreprises ont été contactées.

Le coût horaire de la conception varie de 35 à 45 € de l'heure.

Le groupe propose de retenir Philippe MOUSSE consultant.

Le coût total estimé pour la **conception de l'ensemble des plaquettes** (soit la conception pour les 17 communes) est de 3 455 € HT.

Délibération n°08/2010 : CHOIX DU GRAPHISTE POUR LA PLAQUETTE TOURISTIQUE

Le groupe « tourisme » souhaite créer une plaquette visant à promouvoir le patrimoine bâti et naturel de chacun des villages.

Après analyse des offres et compte-tenu des propositions techniques et financières, le groupe de travail « tourisme » propose :

- de retenir Philippe MOUSSÉ pour la conception graphique des plaquettes de découverte du territoire intercommunal (18 brochures). Le coût de cette conception est d'un montant maximal de 3 455 € HT.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer tous les documents y afférents et à solliciter toute subvention auprès des différents partenaires financiers de la communauté de communes.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le coût de la conception sera réparti sur 2 exercices budgétaires (2010 et 2011). Le groupe souhaite faire éditer une première maquette sur l'année 2010, sur la base de la commune de Vallois. Un stage sera proposé pour effectuer le travail avec les communes sur le contenu de chaque plaquette.

Le montant de l'impression varie de 3 600 euros à 5 000 euros selon les choix graphiques et de conception qui seront effectués. Celle-ci sera programmée en 2011.

Alain CHOFFEL demande où seront disposées les plaquettes. Cette question sera à retravailler par le groupe « tourisme-patrimoine ».

5) QUESTIONS DIVERSES

❖ Maison de santé

Pascal BURGAIN informe que les financements demandés ont tous été attribués, soit un taux de subvention de 80 % pour ce projet.

Le montant global des l'attribution du marché de travaux est de 649 620,89 € HT (contre 665 000 €HT prévu). Il existe donc une marge de manœuvre d'environ 15 000 euros.

François VILLAUME demande où en sont les démarches pour la recherche de professionnels.

Pascal BURGAIN répond qu'une piste sérieuse a échoué à cause des problèmes de garde.

Pour mémoire, le territoire est organisé de la façon suivante :

Chaque médecin fait une nuit de garde par semaine pour le territoire de Gerbéviller.

Les gardes de week-end sont organisées avec le secteur de Bayon, ce qui engendre une garde, toutes les 8 semaines.

Malgré l'accord des médecins du territoire pour décharger le médecin arrivant des gardes de semaine, la crainte d'une réquisition par la DRASS en cas de manque de médecin dans les années à venir a fait reculer la personne intéressée.

Ce problème de garde risque d'être récurrent. Le groupe propose de réunir les médecins du territoire pour envisager ensemble une solution.

Délibération 09/2010 : Maison de santé : validation choix des entreprises

Le conseil communautaire avait donné pouvoir au Président pour engager les démarches de négociations avec 9 entreprises, par délibération en date du 15 décembre 2009.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 7 janvier afin d'étudier les nouvelles propositions des entreprises.

Le président informe du choix effectué par la CAO lors de cette réunion et rappelle les lots précédemment attribués :

lot	nom	entreprises	montant base HT	montant option HT	total marché
1	GROS ŒUVRE	EIFFAGE	217 662,71	3 795,00	221 457,71
2	CHARPENTE COUVERTURE	JADORE RENOVATION	39 196,31	1 747,04	40 943,35
3	ETANCHEITE	RENOVETANCHE	19 838,67		19 838,67
4	MENUISERIES EXT BOIS	VISINE	44 008,90		44 008,90
5	SERRURERIE	METALLERIE MATHIEU	18 942,30		18 942,30
6	HABILLAGE FACADE ENDUITS	SAS LENOIR	23 031,66	3 200,33	26 231,99
7	MENUISERIES INT BOIS	VISINE	37 781,89	2 450,00	40 231,89
8	PLATRERIE	F.BEGARD	45 000,00		45 000,00
9	ELECTRICITE	FORCLUM	56 976,73		56 976,73
10	CHAUFFAGE VENTILATION	J.PHILIPPE	63 049,04		63 049,04
11	PLOMBERIE SANITAIRE	RAPPINE	18 046,00	702,00	18 748,00
12	CHAPE CARRELAGE SOLS SOUPLES	FRANCESCONI	41 500,00		41 500,00
13	PEINTURE	F.BEGARD	12 692,31		12 692,31
TOTAL MARCHE MDS			637 726,52	11 894,37	649 620,89

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire valident les propositions de la Commission d'Appel d'Offres.

Délibération approuvée à :

31 voix pour

4 abstentions : Daniel BONTEMS, Andrée STOECKLIN, Jean-Marie HUEBER et Françoise GUIZOT (Gerbéviller).

❖ Collège

Concernant le voyage à VERDUN, le souvenir Français a obtenu des subventions de différents partenaires (dont la CCM), permettant l'organisation de ce voyage pour un coût de 7 € par jeunes (au lieu de 27 euros).

Lors du Conseil d'Administration, l'information de la fermeture d'une classe de 3^{ème} a été donnée.

Il est proposé de prendre une motion pour signifier la désapprobation des élus du territoire aux instances représentatives de l'état.

MOTION

L'Inspecteur d'Académie a réuni les Principaux du bassin de Lunéville vendredi 29/01/2010 pour rappeler le contexte académique de la prochaine rentrée scolaire du 1^{er} et 2^e degré.

La baisse démographique se maintient et l'Académie de Nancy Metz qui jusque là était bien dotée en heures postes d'enseignants doit fermer 295 postes soit la fermeture de postes la plus importante de toutes les académies.

Les prévisions d'effectifs retenus pour le collège sont :

- 6^{ème} : 73
- 5^{ème} : 77
- 4^{ème} : 71
- 3^{ème} : 56

L'effectif des classes de 3^{ème} entraîne une modification de la structure, ne maintenant que 2 de classes pour l'année scolaire 2010-2011.

Compte-tenu des effectifs prévisionnels de 3^{ème}, les 2 classes seront à leur maximum d'effectifs. Ainsi, aucune inscription supplémentaire ne pourra être acceptée, obligeant un nouvel arrivant sur le territoire à s'inscrire dans un collège extérieur.

Les élus de la Communauté de Communes de la Mortagne agissent pour développer le territoire et favoriser l'accueil de nouveaux habitants, politique dont les résultats ont été attestés par les derniers chiffres du recensement démontrant une augmentation de la population de plus de 4 %.

De plus, les élus sont sensibles à la qualité de l'apprentissage dispensé dans les collèges de proximité, rendue possible par des classes moins surchargées et permettant aux enseignants un suivi et un engagement plus important auprès de chaque élève.

L'obligation d'une inscription dans un collège extérieur pose également la question du transport (quelle prise en charge du collégien de son domicile vers le collège d'affectation).

Enfin, la communauté de communes met en œuvre des actions étroites en lien direct avec le collège, partenaire privilégié des actions en direction de la jeunesse du territoire.

La fermeture d'une classe de 3^{ème} va à l'encontre des efforts déployés par la Communauté de Communes de la Mortagne.

Aussi, les membres du conseil communautaire attirent l'attention de l'inspection académique sur les conséquences de cette décision en termes d'aménagement et de développement territorial ainsi que d'apprentissage des élèves, et votent une motion s'y opposant.

Prochain Bureau :

Le 15 février 2010 à la Maison des Associations à Gerbéviller

Prochain Conseil Communautaire :

le 1^{er} mars 2010 à 20h30 à Moyen

A Gerbéviller le 15 février 2010,

Le Président,

Destinataires du compte-rendu :

- membres du Conseil
Communautaire
- Yves WILLER, conseiller
général

François
GENAY